



47

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 24^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de Seychelles au Conseil des droits de
l'homme (Genève, 18 au 29 janvier 2016)**

Monsieur le President,

Au nom du Niger, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation des Seychelles à cette 24^{ème} Session de l'EPU pour la présentation de son rapport national au deuxième cycle.

Le Niger note avec satisfaction les mesures concrètes prises par les autorités des Seychelles dans le cadre de la promotion et la protection des droits l'homme depuis le cycle précédent, en renforçant le cadre législatif sur l'indépendance des médias, et de radiodiffusion, aussi sur l'interdiction de la traite des personnes visant à lutter contre le crime de la traite des personnes à travers la poursuite effective des auteurs, la protection des victimes et la mise en place de mesures de prévention.

Ces mesures concernent également, la sécurité alimentaire, avec un mécanisme de réglementation pour protéger la santé du consommateur, et de faciliter les échanges et la coopération relative à la nourriture internationale.

Ma délégation se réjouit en outre, de la création de l'Institut de développement des jeunes enfants dont l'objectif est de promouvoir le développement global des enfants et à établir un cadre pour les soins de la petite enfance, et par ailleurs du renforcement des capacités humaines et financières de la Commission nationale des droits humains, de la mise en place du Plan stratégique magistrature (2010-2014) qui a permis d'identifier les cas de dossiers judiciaires en souffrance et de régler la majorité des affaires pénales entre 2013 à 2015.

Tout en encourageant les Seychelles dans ses efforts, la Délégation du Niger lui recommande d'envisager la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Je vous remercie.